

RAPPORT CONSOLIDÉ DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE SUR LA REVENDICATION TERRITORIALE GLOBALE DES

GWICH'IN

RAPPORT CONSOLIDÉ DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1^{ER} AVRIL 2018 – 31 MARS 2021



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :

communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Rapport consolidé du Comité de mise en oeuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in 1^{er} avril 2018 – 31 mars 2021

1. ISBN Print – 978-0-660-44859-6
2. ISBN Online (PDF) – 978-0-660-44855-8
3. Catalogue Print - R31-9/2022F
4. Catalogue Online (PDF) - R31-9/2022F-PDF

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2022. Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : *Consolidated Report of the Implementation Committee Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement April 1, 2018 – March 31, 2021*

TABLE DES MATIÈRES

Avantpropos	5
Glossaire des acronymes et abréviations	6
Carte de la région désignée des Gwich'in	7
Chapitre 1 : Aperçu général et contexte	8
1.1 Contexte	8
1.2 Aperçu des dispositions de l'ERTGG	8
Chapitre 2 : Comité de mise en œuvre des Gwich'in	10
2.1 CTG	10
2.2 GTNO	10
2.3 Canada	10
Chapitre 3 : Rapport sur les activités des exercices financiers 2018-2019 à 2020-2021	11
3.1 Faits saillants	11
Projet pilote de stages des Gwich'in	11
Conférences universitaires organisées pour les Gwich'in	11
Célébrations du centenaire du Traité no 11	11
3.2 Enjeux	12
Rapports annuels	12
Version consolidée de l'ERTGG	12
Modification sur les échanges de terres	12
Mesures économiques	12
Nominations aux offices	13
Assainissement des sites contaminés	13
3.3 Projets	13
Renouvellement du plan de mise en œuvre	13
Modification du chapitre sur le règlement des différends de l'ERTGG	13
Arpentage des terres gwich'in	14
Échange de terres d'Aklavik	14
Toponymes	14
Enjeux transfrontaliers au Yukon	14
Gouvernement du Yukon – Protocole de communication du CTG	14
Chapitre 4 : Rapport sur les fonds de mise en œuvre pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021	16
Annexe A	17
Financement de mise en œuvre	17
Financement lié à la COVID19	18

Le Comité de mise en œuvre est heureux de publier le rapport annuel concernant la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Le travail du Comité de mise en œuvre est fondé sur le consensus et le respect mutuel. Le Comité de mise en œuvre est déterminé à assurer la réussite de la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, à renforcer la relation de nation à nation et à favoriser la réconciliation.

Ken Kyikavichik

Conseil tribal des Gwich'in

Sahara Morin

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

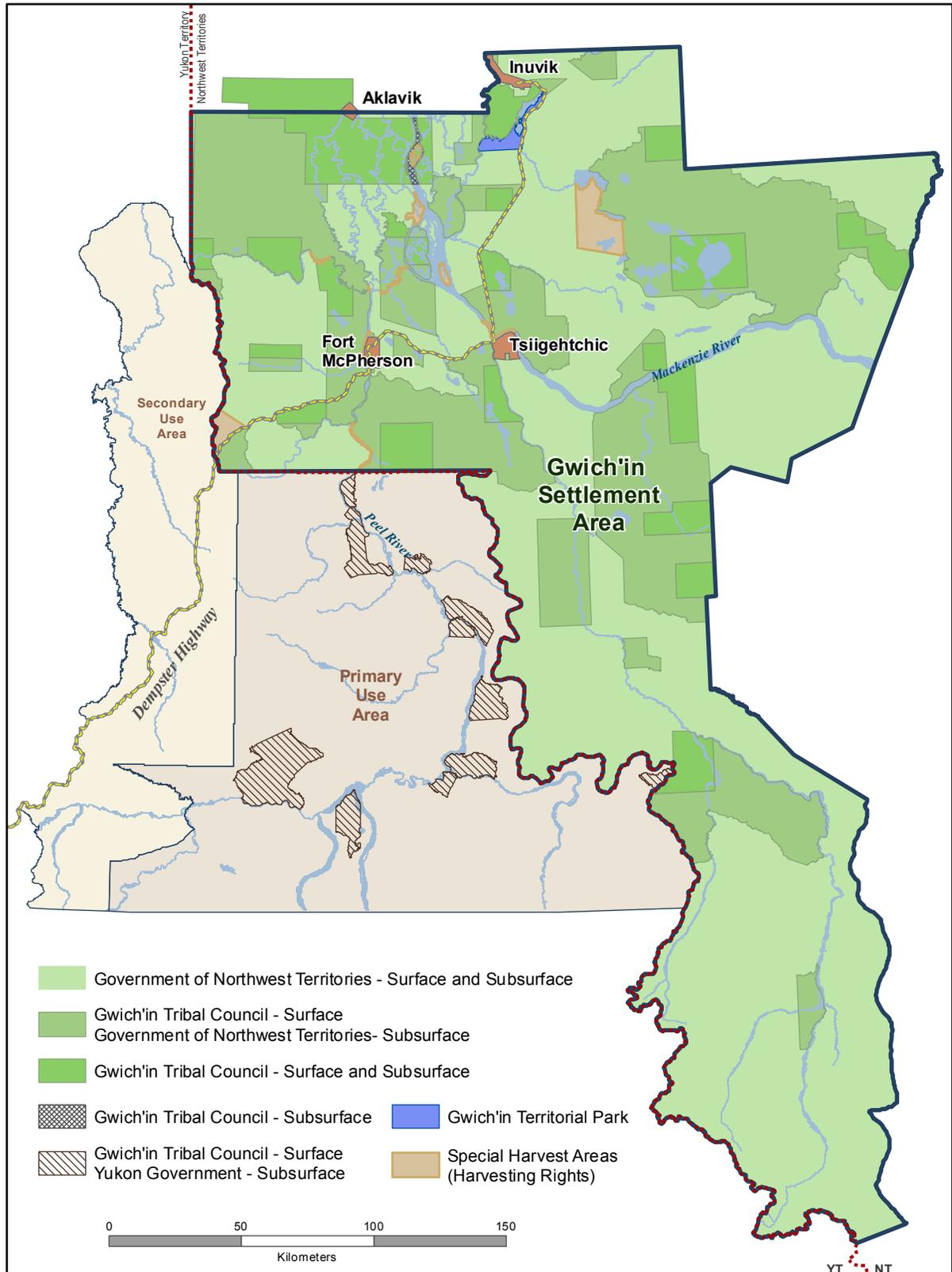
Patrick Barthold

Gouvernement du Canada

GLOSSAIRE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAG	Conseil d'arbitrage des Gwich'in
Comité	Comité de mise en œuvre
CRD	Compte rendu de décision
CTG	Conseil tribal des Gwich'in
DCH	Département de la culture et du patrimoine
DDS	Décharge de déchets solides
EP	Entente de principe
ERTGG	Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in
GTNO	Gouvernement des Territoires du NordOuest
GY	Gouvernement du Yukon
LEESY	<i>Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon</i>
LGRVM	<i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie</i>
LODS	<i>Loi sur l'Office des droits de surface</i>
MAMC	Ministère des Affaires municipales et communautaires (GTNO)
MEAA	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (GTNO)
OEREVM	Office d'examen des répercussion environnementales de la vallée du Mackenzie
OGAT	Office gwich'in d'aménagement territorial
OGRR	Office gwich'in des ressources renouvelables
OTEG	Office des terres et des eaux des Gwich'in
PE	Protocole d'entente
PMO	Plan de mise en œuvre
PSEC	Programme de surveillance des effets cumulatifs
RCAANC	Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada
RDAA	Reconnaissance des droits ancestraux et autodétermination
RDG	Région désignée des Gwich'in
RVRRG	Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in
T.N.O.	Territoires du NordOuest

CARTE DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES GWICH'IN



CHAPITRE 1 : APERÇU GÉNÉRAL ET CONTEXTE

1.1 CONTEXTE

Le 22 avril 1992, le Conseil tribal des Gwich'in (CTG) et le gouvernement du Canada (Canada) ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (ERTGG) et le Plan de mise en œuvre (PMO) s'y rattachant. L'ERTGG est entrée en vigueur le 22 décembre 1992. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est engagé à mettre en œuvre l'ERTGG en tant que partenaire responsable d'un certain nombre d'activités à cet égard.

L'ERTGG procure une certitude en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des terres et des ressources. Dans le cadre de l'ERTGG, les Gwich'in se sont vu accorder des titres fonciers sur 22 329 kilomètres carrés de territoire et des droits miniers sur 6 158 kilomètres carrés de territoire dans la région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in (RVRRG) située dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.O.), ainsi que des titres fonciers sur 1 554 kilomètres carrés de terres au Yukon.

L'ERTGG fait la promotion du mode de vie des Gwich'in, qui est fondé sur la culture gwich'in et la relation traditionnelle avec les terres et qui favorise le développement économique et l'autonomie financière de la collectivité. Elle permet la protection et la conservation de la faune et de l'environnement dans la région visée par le règlement pour les générations actuelles et futures. Elle prévoit également la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale qui pourraient entrer en vigueur par l'entremise de lois fédérales ou territoriales.

D'autres dispositions importantes sont prévues dans l'ERTGG :

- les droits d'exploitation des ressources fauniques et le droit de premier refus concernant l'exploitation commerciale des ressources fauniques des Gwich'in;
- la création d'institutions gouvernementales pour la cogestion de la faune et la réglementation des terres, des eaux et de l'environnement;
- la garantie de membres nommés par les Gwich'in au sein des institutions gouvernementales créées en vertu de l'ERTGG;
- l'octroi aux Gwich'in de 75 millions de dollars (en dollars constants de 1990) sous forme de transferts exempts d'impôt, versés sur une période de 15 ans et s'élevant à 141 millions de dollars.

1.2 APERÇU DES DISPOSITIONS DE L'ERTGG

- **Admissibilité et inscription** : Le conseil d'inscription a été constitué pour inscrire les personnes admissibles en tant que participants à l'ERTGG. Ce conseil est formé de cinq personnes nommées par le CTG, dont une de chacune des quatre collectivités gwich'in. Il veille au traitement des demandes d'inscription des Gwich'in à l'ERTGG, à la tenue d'un registre d'inscription et à la publication du registre d'inscription une fois par année. À l'heure actuelle, le conseil d'administration du CTG est le conseil d'inscription de fait. Par conséquent, l'inscription demeure une responsabilité permanente du conseil d'administration du CTG.
- **Autonomie gouvernementale** : L'ERTGG prévoit la négociation d'ententes d'autonomie gouvernementale, qui peuvent être mises en œuvre au moyen de lois territoriales et fédérales. Ces ententes ne peuvent contredire l'ERTGG (et ses modifications) ni porter atteinte aux droits des Gwich'in de participer à toute évolution constitutionnelle des T.N.O. Elles tiendront compte du désir des Gwich'in que l'autonomie gouvernementale s'exerce autant que possible à l'échelle des collectivités.
- **Règlement des différends** : Le conseil d'arbitrage des Gwich'in (CAG) a été constitué pour régler les différends conformément à l'ERTGG. Le CAG est composé de huit membres, dont quatre sont nommés par le CTG et deux sont nommés par le GTNO et le Canada, respectivement¹.
- **Organisations désignées des Gwich'in** : Les organisations désignées des Gwich'in (ODG) s'engagent à assumer les responsabilités des Gwich'in décrites dans l'ERTGG. Une ODG doit être une fiducie, une société ou une entreprise créée conformément à la législation fédérale ou territoriale. Tous les droits pouvant être exercés par une ODG, y compris le droit de recevoir et de gérer des paiements et de posséder et gérer des terres, ont été accordés par le CTG avant la signature de l'ERTGG. Le CTG est responsable de tenir un registre public des ODG et de leurs fonctions.

¹ À l'automne 2018, le Canada, le GTNO et le CTG ont commencé à discuter de modifications possibles au chapitre sur le règlement des différends afin de retirer le conseil d'arbitrage et de permettre un processus par étapes de règlement des différends.

- **Indemnisation financière** : Selon les dispositions de l'ERTGG, le Canada a versé environ 141 millions de dollars sur 15 ans au CTG, l'organisme représentant les participants gwich'in. Le CTG a commencé à rembourser les prêts accordés pour les négociations en 1993. Le Canada a déduit les coûts du remboursement des prêts des paiements effectués dans le cadre du transfert de fonds².
- **Redevances sur les ressources** : Il a été établi dans l'ERTGG que le gouvernement doit verser au CTG un pourcentage des redevances sur les ressources obtenues des projets de développement dans la vallée du Mackenzie. Le CTG a été désigné comme bénéficiaire des redevances au chapitre 9 de l'ERTGG. Les paiements sont versés au CTG chaque trimestre.
- **Mesures économiques** : Le chapitre sur les mesures économiques de l'ERTGG exige que les programmes gouvernementaux (Canada et GTNO) de développement économique mis en place dans la RVRRG soient établis en tenant compte des objectifs suivants :
 - o le maintien et le raffermissement de l'économie traditionnelle des Gwich'in;
 - o l'autosuffisance économique des Gwich'in.

Le gouvernement doit également consulter le CTG au sujet de tout nouveau programme de développement économique lié à ces objectifs et le rencontrer tous les trois ans pour discuter de l'efficacité de ces programmes.

En ce qui concerne la passation de marchés publics dans la RVRRG, le Canada doit appliquer ses procédures afin de maximiser les possibilités d'affaires et d'emploi à l'échelle locale et régionale. Le GTNO doit faire de même pour maximiser les possibilités d'emploi et d'affaires locales, régionales et nordiques dans la RVRRG.

- **Récoltes d'animaux sauvages et gestion de la faune** : Le chapitre 13 de l'ERTGG établit les droits de récolte d'animaux sauvages des Gwich'in dans la RVRRG et prévoit l'établissement de l'Office gwich'in des RVRRG de manière durable, afin de répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain³.
- **Réglementation des terres et des eaux** : Le chapitre 24 de l'ERTGG prévoit la création des organismes de mise en œuvre suivants, conformément aux mesures législatives applicables :
 - o L'Office des terres et des eaux des Gwich'in (OTEG) veille à la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux dans toute la RVRRG⁴.
 - o L'Office gwich'in d'aménagement territorial (OGAT) a pour tâche d'élaborer un plan d'aménagement du territoire dans la RVRRG, de l'examiner et y proposer des modifications⁵.
 - o L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM) a comme mandat de procéder à des évaluations des impacts qu'ont les propositions de développement sur l'environnement dans la vallée du Mackenzie. L'ERTGG prévoit la participation de membres proposés par les Gwich'in à l'Office, la capacité du CTG de déférer à l'OEREVM les propositions de développement susceptibles d'avoir des répercussions sur la RVRRG, ainsi qu'une possibilité pour le CTG de proposer des membres aux commissions de l'Office d'examen qui sont établies de temps en temps⁶.

² Dans le budget de 2019, le Canada s'est engagé à rembourser aux partenaires autochtones signataires de traités les prêts accordés pour la négociation de l'entente sur la revendication territoriale globale qu'ils ont remboursés. Le premier des cinq paiements a été versé à tous les partenaires autochtones admissibles en mai 2020. Le CTG recevra un total de 13 141 238,98 \$ sur une période de cinq ans dans le cadre du remboursement du prêt accordé pour les négociations.

³ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office à l'adresse : www.grrb.nt.ca (en anglais seulement).

⁴ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office à l'adresse : www.glwb.com (en anglais seulement).

⁵ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office à l'adresse : www.gwichinplanning.nt.ca (en anglais seulement).

⁶ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'Office à l'adresse : <https://reviewboard.ca> (en anglais seulement).

CHAPTER 2 : COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES GWICH'IN

L'article 28.2 de l'ERTGG prévoit l'établissement du Comité de mise en œuvre (Comité). Il incombe au Comité de superviser et de guider la mise en œuvre de l'ERTGG. Le Comité est chargé de contrôler l'état d'avancement des diverses activités décrites dans le plan de mise en œuvre (PMO) et peut réviser le calendrier des activités, réaffecter les ressources et modifier le PMO au besoin. De plus, le Comité est responsable d'atténuer les différends entre les parties concernant la mise en œuvre de l'ERTGG. Il produit également un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'ERTGG.

Le comité est composé d'un membre du CTG, d'un membre du GTNO et d'un membre du Canada. L'article suivant fournit une brève description des parties au Comité.

2.1 CTG

Le CTG est l'organisation mandatée par l'ERTGG pour représenter les participants gwich'in. Constitué en 1992, il a pour mandat de protéger et de préserver les droits et les intérêts des Gwich'in. En plus de son travail par l'intermédiaire du Comité, il travaille à promouvoir, à préserver et à rehausser les coutumes, la culture, les valeurs traditionnelles et la langue gwich'in, et à élaborer des programmes sociaux, éducatifs et économique⁷.

Au cours des exercices financiers 2018 à 2020, le CTG était représenté au Comité par M. Jordan Peterson, grand chef adjoint du CTG. En 2021, le grand chef Ken Kyikavichik a représenté le CTG.

2.2 GTNO

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA) veille à la coordination des activités de mise en œuvre du GTNO en vertu de l'ERTGG. Le GTNO a été représenté au Comité par Susan Bowie, directrice, Division de la mise en œuvre, MEAA, de 2018 à 2020, puis par Sahara Morin, qui a occupé le poste au cours de l'exercice financier 2020-2021⁸.

2.3 CANADA

Le Canada est représenté par Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) au Comité. RCAANC a pour mandat de renouveler les relations de nation à nation, d'aider les peuples autochtones à renforcer leurs capacités, d'appuyer leur vision en matière d'autodétermination et de promouvoir la réconciliation⁹.

Le Secteur de la mise en œuvre de RCAANC est chargé de surveiller et de faciliter la mise en œuvre des obligations du gouvernement fédéral définies dans l'ERTGG et le plan de mise en œuvre (PMO). Comme prévu dans ce dernier, il fournit un financement aux organismes de mise en œuvre, le CTG et le GTNO.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le représentant du Canada au Comité était M. Dale Pegg, directeur, Gestion des traités dans l'Ouest, Secteur de la mise en œuvre. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, Monica van Huystee, directrice intérimaire, Gestion des traités dans l'Ouest, a représenté le Canada au Comité et, plus tard dans la même année, Patrick Barthold a occupé le poste de directeur, Gestion des traités dans l'Ouest.

⁷ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du CTG à l'adresse <https://gwichintribal.ca/> (en anglais seulement).

⁸ Pour de plus amples renseignements sur le GTNO, veuillez consulter son site Web à l'adresse <http://www.gov.nt.ca/fr>.

Pour de plus amples renseignements sur le MEAA, veuillez consulter son site Web à l'adresse <http://www.eia.gov.nt.ca/fr>.

⁹ Pour de plus amples renseignements sur le gouvernement du Canada et ses ministères, programmes et services, veuillez consulter le site Web suivant : <http://canada.gc.ca/home.html>. Vous trouverez plus de renseignements sur RCAANC à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>.

CHAPITRE 3 : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 À 2020-2021

Le présent chapitre donne un aperçu des principaux points abordés par le Comité au cours des exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Il est divisé en trois sections : faits saillants, questions abordées et projets entrepris.

3.1 FAITS SAILLANTS

PROJET PILOTE DE STAGES DES GWICH'IN

Le Projet pilote de stages des Gwich'in (PPSG) est une initiative proposée par le CTG et mise en œuvre par les parties pour renforcer la capacité institutionnelle du CTG et promouvoir la participation des Gwich'in à l'économie et à la main d'œuvre du Nord. Le projet a été conçu par le CTG afin de perfectionner les compétences et de rehausser l'expérience de travail des participants gwich'in à des activités gouvernementales grâce à une formation en cours d'emploi. Le projet représente un effort coordonné de la part du CTG, du Canada et du GTNO pour offrir une expérience de travail pratique qui permettra de mieux comprendre le secteur public et de préparer les stagiaires à de futures possibilités de carrière, possiblement au sein du CTG.

Chaque participant gwich'in admis au programme a effectué trois stages consécutifs d'un an, un dans chaque ordre de gouvernement. En tant qu'organismes d'accueil, le CTG, le Canada et le GTNO ont placé les stagiaires dans des domaines qui correspondaient à leurs intérêts individuels et leurs aspirations professionnelles particulières. Les stages ont été bonifiés par des occasions d'apprentissage et de mentorat formels et informels.

Au cours de la réunion de mai 2018 du Comité, le CTG a exprimé son intérêt à faire passer le projet à l'étape suivante. Le GTNO a proposé d'adopter une approche plus ciblée pour le programme, de combler les lacunes en matière de compétences du CTG et de bâtir autour de l'autonomie gouvernementale. Toutefois, le Canada a souligné les défis associés au projet, notamment :

- les retards dans la recherche d'un placement fédéral;
- les difficultés liées à la réinstallation;
- le temps nécessaire pour exécuter le processus d'enquête de sécurité du Canada.

Afin d'atténuer les problèmes liés à la mise en œuvre du PPSG, le Canada a proposé une nouvelle approche.

On travaille actuellement à déterminer une prolongation du PPSG. Les Gwich'in ainsi que d'autres groupes y participeraient. Le GTNO explore également l'élaboration d'un programme semblable au PPSG, qui aurait comme objectif de faciliter les détachements et de renforcer les capacités.

CONFÉRENCES UNIVERSITAIRES ORGANISÉES POUR LES GWICH'IN

Afin d'encourager et d'aider les jeunes Gwich'in à poursuivre des études postsecondaires, le CTG a créé une série de conférences universitaires mettant en vedette des étudiants des niveaux supérieurs. En initiant les élèves gwich'in des petites collectivités au monde des études universitaires et à la vie sur les campus, le CTG souhaite accroître le nombre de jeunes qui poursuivent des études postsecondaires.

À ce jour, cinq conférences universitaires financées par le Canada ont eu lieu dans différentes universités du pays :

- Du 23 au 27 mars 2015 – Université Memorial, St. John's (Terre-Neuve) : 10 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence universitaire inaugurale du CTG.
- Du 7 au 11 mars 2016 – Université Carleton, Ottawa (Ontario) : 14 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence.
- Du 27 au 31 mars 2017 – Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) : Les circonstances n'ont pas permis d'aller dans une université. Toutefois, une excellente conférence s'est tenue à Inuvik pour 22 jeunes Gwich'in.
- Du 9 au 13 mars 2018 – Université de l'Alberta, Edmonton (Alberta) : 15 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence.
- Du 6 au 10 mai 2019 – Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan) : 10 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence.

La réussite du programme a été sans précédent, puisque 89 % des participants poursuivent maintenant des études postsecondaires à temps plein, sont en stage ou occupent un emploi à temps plein.

CÉLÉBRATIONS DU CENTENAIRE DU TRAITÉ N° 11

Le Traité n° 11, signé en 1921, est le dernier des traités numérotés conclus entre la Couronne et les représentants des peuples Dehcho, Tłı̨ch, Sahtu et Gwich'in (anciennement Loucheux). Ce traité historique a été le fondement de l'ERTGG subséquente, dans laquelle la disposition 3.1.11 oblige les parties à reconnaître chaque année l'importance historique et culturelle du Traité n° 11, en plus des paiements annuels prévus par le traité effectués par le Canada.

L'été 2021 a souligné le 100^e anniversaire de la signature du Traité n° 11. Le bureau régional de RCAANC a dirigé la planification des commémorations du centenaire dans les Territoires du Nord-Ouest, qui a commencé en 2018, mais qui a été retardée par la pandémie de COVID-19.

CHAPITRE 3 : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 À 2020-2021

3.2 ENJEUX

RAPPORTS ANNUELS

Conformément à l'ERTGG, le Comité de mise en œuvre doit préparer chaque année un rapport sur la mise en œuvre. Il incombe au gouvernement du Canada de publier les rapports. Cependant, par le passé, le GTNO a accepté de se charger de la rédaction et de la préparation du rapport au nom du Canada.

Durant l'exercice financier 2019-2020, le GTNO a produit le rapport annuel consolidé pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Le rapport a été publié en français, en anglais et, pour la première fois, en gwich'in.

Le Canada a repris la responsabilité des rapports annuels. À des fins d'uniformité et de simplification de la production des rapports annuels, le Canada a créé un modèle qui a été utilisé pour rédiger le rapport consolidé de 2018-2021.

VERSION CONSOLIDÉE DE L'ERTGG

Plusieurs modifications ont été apportées à l'ERTGG depuis son entrée en vigueur en 1992; toutefois, ces modifications n'ont pas été consolidées dans une version révisée du document. En 2015, le CTG a donc rassemblé toutes les modifications dans une version mise à jour de l'ERTGG. Le CTG, le GTNO et le Canada ont collaboré à l'examen de cette version consolidée afin de relever les inexactitudes ou les incohérences.

En avril 2018, le CTG a présenté la version consolidée mise à jour de l'ERTGG en fonction des commentaires du GTNO et du Canada, après quoi le GTNO et le Canada ont fourni au CTG leurs derniers commentaires. Les représentants de toutes les parties se sont rencontrés après la réunion de décembre 2019 du Comité pour examiner et mettre au propre la version consolidée des modifications. Il reste à faire un travail semblable pour la version française consolidée de l'ERTGG. Les versions consolidées en français et en anglais de l'ERTGG ont été achevées en 2021. La prochaine étape consiste à obtenir l'accord de toutes les parties sur les versions définitives consolidées en français et en anglais de l'ERTGG. Une fois la version consolidée approuvée, le gouvernement du Canada la publiera sur son site Web.

MODIFICATION SUR LES ÉCHANGES DE TERRES

En septembre 2016, le GTNO a proposé une modification à l'ERTGG qui précisera le statut des terres faisant l'objet d'un échange. Au titre de cette modification, toute terre reçue par le CTG de la part du Canada ou du GTNO dans le cadre d'un échange sera reconnue et traitée comme une terre visée par le règlement. À ce jour, aucun échange de terres en vertu de l'ERTGG n'a eu lieu.

La modification proposée a soulevé des préoccupations concernant les répercussions fiscales. Le Canada a communiqué avec Finances Canada pour obtenir des directives concernant les répercussions fiscales de la proposition du GTNO. Un représentant de Finances Canada a participé à la discussion au sujet de la modification sur les échanges de terres et a conclu qu'il y aurait lieu d'obtenir l'approbation du ministre des Finances avant d'apporter la modification proposée. Toutefois, avant d'y procéder, Finances Canada avait besoin de précisions de la part du CTG et du GTNO au sujet de la modification proposée.

Le GTNO a déjà répondu aux demandes de renseignements de Finances Canada. Après avoir reçu la réponse du CTG, Finances Canada demandera l'approbation du ministre. Cela permettrait aux parties de procéder à la modification, qui comprend la rédaction d'un compte rendu des décisions confirmant l'appui du Comité.

MESURES ÉCONOMIQUES

Le chapitre 10 de l'ERTGG (mesures économiques) impose au gouvernement de rencontrer les Gwich'in au moins une fois tous les trois ans pour évaluer l'efficacité des programmes au regard des objectifs contenus dans ce chapitre.

Pour progresser dans l'évaluation, le GTNO a déposé le *cadre de surveillance et d'examen des mesures économiques* ainsi que la méthodologie à envisager lors de la réunion de mai 2018 du Comité. Le GTNO a également déposé un cadre de référence pour un projet d'examen des mesures économiques.

Les travaux relatifs à l'examen ont été interrompus pendant un certain temps, car le CTG a indiqué lors des réunions de décembre 2018 et de février 2019 du Comité qu'il ne serait pas en mesure de contribuer au projet à ce moment-là en raison de problèmes de capacité. Les travaux ont repris après la réunion de février 2021 du Comité à la suite de l'élection de la nouvelle direction du CTG en septembre 2020. En mars 2021, les parties ont signé un cadre de référence pour procéder à l'examen des mesures économiques et ont constitué un groupe de travail tripartite pour progresser dans le travail.

NOMINATIONS AUX OFFICES

À la réunion d'octobre 2019 du Comité, le Canada a fait savoir à toutes les parties qu'il travaille à simplifier le processus de nomination des membres aux offices afin de le rendre plus efficace, et qu'il révisé les honoraires. Un groupe de travail a été mis sur pied dans le cadre de la discussion sur la reconnaissance des droits ancestraux et de l'autodétermination (RDAA) afin de simplifier le processus de nomination. Le Canada a présenté un examen du processus de nomination aux offices et aux parties concernées en 2020 et étudie actuellement la possibilité d'employer un processus de nomination ministérielle plutôt qu'un décret.

De plus, le CTG a proposé que, lorsqu'un poste est vacant, les parties se coordonnent un an à l'avance afin d'accélérer le processus de nomination. Il est également suggéré d'utiliser des terminologies communes pour le processus de nomination afin de faciliter le suivi des nominations aux offices dans le système.

ASSAINISSEMENT DES SITES CONTAMINÉS

La RDG compte 41 puits de pétrole et de gaz abandonnés et autres sites contaminés. Ces sites ont été laissés de côté par les industries menant des activités d'exploitation minière, pétrolière et gazière dans la RDG et présentent des risques de fuites de matières dangereuses dans l'environnement.

Le CTG a soulevé la question des sites contaminés à la réunion de 2018 du Comité, lorsqu'il a exprimé son désir de les repérer dans les zones d'utilisation principale et secondaire de la RDG au Yukon. En octobre 2020, le CTG a présenté une proposition visant à inspecter les puits de pétrole et de gaz abandonnés dans les Territoires du Nord-Ouest également. Des fonds provenant du programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord ont été obtenus en février 2021 pour recueillir des données de base et préparer un rapport contenant des recommandations pour cette initiative.

3.3 PROJECTS

RENOUVELLEMENT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de mise en œuvre décennal précédent a pris fin en 2013. Plusieurs facteurs, dont la capacité fédérale réduite et le changement de direction du CTG, ont contribué à créer des retards dans le processus de renouvellement du PMO. Toutefois, les parties ont maintenant terminé leur examen interne du PMO préliminaire et élaborent des ébauches de feuilles d'activités de consultation. Les parties attendent l'achèvement des modifications au chapitre sur le règlement des différends de l'ERTGG (décrites cidessous) pour achever le PMO. Une fois que le PMO préliminaire est approuvé par les parties, le Comité peut procéder à l'élaboration d'un compte rendu des décisions et à l'exécution du processus fédéral de décret.

MODIFICATION DU CHAPITRE SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE L'ERTGG

En 2018, les Gwich'in ont demandé une table sur la reconnaissance des droits ancestraux et l'autodétermination (RDAA). L'une des questions soulevées à la table était la modification du chapitre 6 de l'ERTGG, qui porte sur le règlement des différends. Les Gwich'in veulent délaier le recours à un conseil d'arbitrage décrit dans l'ERTGG pour adopter une approche par étapes qui favoriserait les relations, pourrait accélérer le règlement des différends et serait moins coûteuse lorsqu'il y a des différends entre les parties. D'autres groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont récemment adopté cette approche. Les Gwich'in ont également demandé que des mécanismes traditionnels gwich'in de règlement des différends soient inclus dans l'approche par étapes. Un groupe de travail des parties à l'ERTGG a été constitué au début de 2019, et les travaux sur un modèle et un chapitre révisés de règlement des différends ont été essentiellement terminés en 2020. Le CTG a proposé d'élaborer des lignes directrices procédurales exposant en détail les différentes approches par étapes du règlement des différends et la façon de les appliquer en cas de différend. Le Comité attend que le CTG élabore des lignes directrices procédurales pour achever le projet, ce qui permettrait de mettre au propre le PMO.

CHAPITRE 3 : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019 À 2020-2021

ARPENTAGE DES TERRES GWICH'IN

L'arpentage complet de la RVRRG n'a jamais été effectué, et certaines parcelles des T.N.O. demeurent non arpentées. À la réunion d'octobre 2019 du Comité, le Canada a confirmé que les parcelles du Yukon ont été arpentées au milieu des années 1990. Ressources naturelles Canada (RNC) a accepté d'effectuer l'arpentage et a proposé au Comité de définir les limites de la RVRRG à l'aide de la méthode de l'étalon de limites isolées. Tous les travaux d'arpentage seront effectués par la Direction de l'arpenteur général.

Après un retard dans les travaux en raison de la pandémie de COVID19, le Canada a communiqué à toutes les parties, lors de la réunion du Comité de février 2021, que RNC avait obtenu un mandat pour effectuer des travaux d'arpentage dans les Territoires du Nord-Ouest en avril. Les travaux d'arpentage sont financés pour cinq ans et devraient prendre fin au cours de l'exercice financier 2025-2026. La première année sera axée sur la cartographie des limites des bassins hydrographiques, de la deuxième à la quatrième année, sur les 52 parcelles non arpentées de la RVRRG, et la dernière année, sur les travaux restants.

ÉCHANGE DE TERRES D'AKLAVIK

Une firme d'ingénierie a récemment réalisé une nouvelle évaluation selon laquelle la durée de vie restante de la décharge de déchets solides (DDS) d'Aklavik se situait entre 10 et 20 ans. Le hameau a entamé des discussions avec le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) du GTNO au sujet de la possibilité d'un échange des terres visées par un règlement pour les Gwich'in à l'extérieur de la collectivité en vue d'y aménager une nouvelle DDS. La proposition d'échange de terres comprenait également une route d'accès à une source de gravier à l'extérieur de la collectivité.

À la réunion d'octobre 2019 du Comité, le CTG a déclaré avoir entamé des discussions avec la municipalité, le Conseil des Gwich'in Ehditit, l'Inuvialuit Regional Corporation (IRC) et l'OTEG, mais que son département des terres et des ressources n'avait pas reçu de demande d'échange de terres de la part de la municipalité (hameau d'Aklavik), et qu'il ne pouvait pas agir tant qu'une telle demande n'était pas déposée.

TOPONYMES

En 2015, le Department of Culture & Heritage (DCH) du CTG a terminé un projet visant à dresser un inventaire des toponymes gwich'in dans la région désignée des Gwich'in, intitulé « Gwich'in Goonah'Kak Googwandak : Les lieux et les noms des Gwich'in ». En novembre 2020, 414 de ces toponymes ont été officiellement reconnus par le GTN et 60 par le gouvernement du Yukon.

En 2019, le CTG a exprimé son intérêt à obtenir le pouvoir de renommer des lieux dans la RVRRG sans l'approbation du GTNO, comme l'exige actuellement l'article 25.1.12 de l'ERTGG. Une proposition visant à modifier la disposition susmentionnée à cette fin est en cours d'élaboration au Comité.

ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU YUKON

Durant la période visée par le présent rapport, les parties ont commencé à se réunir à Whitehorse une fois par année pour discuter en personne avec le gouvernement du Yukon des enjeux transfrontaliers touchant les Gwich'in. Seulement deux de ces réunions ont eu lieu avant que les rencontres en personne soient reportées en raison de la pandémie de COVID19.

GOVERNEMENT DU YUKON – PROTOCOLE DE COMMUNICATION DU CTG

À la suite de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du programme des Affaires du Nord, un protocole de communication a été établi pour faciliter les réunions entre les hauts fonctionnaires du gouvernement du Yukon et le CTG. Le CTG a exprimé son intérêt à élargir le protocole pour inclure d'autres organisations gwich'in et le Conseil de bande Teet'it Gwich'in à Fort McPherson; cet intérêt a été reconnu par le gouvernement du Yukon.

Au cours de la réunion d'octobre 2019 du Comité, le CTG a fait savoir au gouvernement du Yukon qu'il considère la consultation comme une composante essentielle du protocole de communication. Le gouvernement du Yukon en a pris acte et a proposé de poursuivre les discussions avec le CTG pour se diriger vers un protocole de communication élargi.

MISE À JOUR SUR LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA RIVIÈRE PEEL

Le bassin hydrographique de la rivière Peel est une région qui comprend les terres du CTG au Yukon et une zone sauvage vierge importante pour les activités traditionnelles de récolte et culturelles des Premières Nations.

En août 2018, le gouvernement du Yukon a créé un comité de liaison pour gérer le processus relatif au Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel (Plan). Au sein du comité de liaison, la représentation du CTG jouissait d'un statut semblable à celui des Premières Nations du Yukon. Le CTG a exprimé sa satisfaction à l'égard de l'approche concertée adoptée pour régler les problèmes concernant le Plan ainsi que de la reconnaissance des Gwich'in en tant que Première Nation du Yukon. Il espère que ce processus sera utilisé comme modèle pour la reconnaissance et le respect des droits des Gwich'in au Yukon. Le prochain défi sera la phase de mise en œuvre du Plan.

PROPOSITION D'ÉCHANGE DE TERRES DES GWITCHIN VUNTUT

Lorsque l'Entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut a été signée en 1995, on a constaté que quatre parcelles de terre ne faisaient pas partie de l'enveloppe convenue lors de l'arpentage effectué après coup. Ces quatre parcelles se trouvent dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut, qui chevauche la zone d'utilisation secondaire des Gwich'in Tetlit. Les erreurs ont été relevées dans l'année suivant la signature de l'Entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut.

Le Canada, le CTG, le gouvernement du Yukon et la Première Nation des Gwitchin Vuntut (PNGV) ont discuté de l'échange de terres. Le CTG a abordé le sujet à son assemblée générale annuelle de 2019, à la suite de laquelle on a réaffirmé que la discussion concernant l'échange de terres devait se tenir au niveau communautaire en consultation avec le CTG. De plus, le CTG a demandé aux représentants du gouvernement du Yukon et du Canada de rencontrer les représentants des quatre collectivités gwich'in et d'écouter leurs préoccupations au sujet de l'échange de terres. Le 4 février 2020, une réunion, payée par le Canada, a été organisée à Fort McPherson entre le gouvernement du Yukon, le CTG, la PNGV et le Canada. En avril 2020, la PNGV a envoyé une lettre de suivi au CTG indiquant les prochaines étapes pour procéder à l'échange de terres.

CHAPITRE 4 : RAPPORT SUR LES FONDS DE MISE EN ŒUVRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021

En plus des fonds réguliers de mise en œuvre de 760 301,00 \$ du Canada pour l'exercice financier 2018-2019, le CTG a reçu 479 968,50 \$ en mars 2019 pour appuyer diverses activités liées à l'Accord transfrontalier du Yukon. Pour l'exercice financier 2019-2020, le CTG a reçu un financement de 770 102,00 \$ pour la mise en œuvre et un montant de 500 000,00 \$ pour les activités transfrontalières au Yukon. En 2020-2021, le CTG a reçu 786 935,00 \$ et 500 000,00 \$, respectivement. Au cours du même exercice financier, il a également reçu un financement total de 2 685 392,00 \$ pour répondre aux besoins urgents liés à la pandémie de COVID19.

En ce qui concerne le financement de mise en œuvre, à la réunion de décembre 2019 du Comité, l'agent de financement du Canada a présenté un bref exposé sur les modèles et les exigences en matière de rapports pour les plans de travail annuels, les rapports provisoires et les rapports définitifs. Les modèles donnent une idée des renseignements dont le Canada a besoin pour produire des rapports afin de financer la mise en œuvre.

Au cours de cette réunion, le CTG a fait savoir que le DCH du CTG avait besoin de financement pour mener des activités et des projets permanents ainsi que pour exécuter des programmes pluriannuels de recherche liés au patrimoine culturel. Le Canada a dit qu'il étudierait la demande et en discuterait plus en profondeur à l'interne. Le Canada a également fait part de son intention d'inclure le financement de mise en œuvre de l'Accord transfrontalier du Yukon dans le prochain renouvellement du financement de l'ERTGG, de manière à garantir des fonds pour la durée de vie de 10 ans des ententes de financement.

ANNEXE A

FINANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE

Le tableau présente le financement reçu pour la mise en œuvre de l'ERTGG pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

EXERCICE FINANCIER 2018-2019		
Organisme de mise en œuvre	Financement de base	Financement supplémentaire
Conseil tribal des Gwich'in	760 301,00 \$	<ul style="list-style-type: none"> Conférence universitaire : 99 410,00 \$ Enjeux transfrontaliers : 479 968,50 \$ Programme de stages : 62 099,35 \$ Infrastructure (subvention) : 246 557,00 \$
Conseils des ressources renouvelables	691 684,00 \$	
Office gwich'in des ressources renouvelables	1 036 880,00 \$	
Office des terres et des eaux des Gwich'in	1 002 899,00 \$	
Conseil d'aménagement du territoire des Gwich'in	427 982,00 \$	
Conseil d'arbitrage des Gwich'in	Pas de quorum	
OEREVM	3 499 631,00 \$	<ul style="list-style-type: none"> Comité de formation du Forum des T.N.O. : 150 000,00 \$
EXERCICE FINANCIER 2019-2020		
Organisme de mise en œuvre	Financement de base	Financement supplémentaire
Conseil tribal des Gwich'in	770 102,00 \$	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux transfrontaliers : 500 000,00 \$ Construction de nation : 86 600,00 \$ Infrastructure (subvention) : 197 245,00 \$ Pour couvrir les coûts de la réunion sur le projet d'échange de terres gwich'in vuntut à Fort McPhearson : 14 000 \$
Conseils des ressources renouvelables (en anglais)	700 600,00 \$	
Office gwich'in des ressources renouvelables	1 050 246,00 \$	
Office des terres et des eaux des Gwich'in	1 015 827,00 \$	
Conseil d'aménagement du territoire des Gwich'in	433 499,00 \$	
Conseil d'arbitrage des Gwich'in	Pas de quorum	
OEREVM	3 544 745,00 \$	
EXERCICE FINANCIER 2020-2021		
Conseil tribal des Gwich'in	786 935,00 \$	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux transfrontaliers : 500 000,00 \$
Conseils des ressources renouvelables	715 914,00 \$	

FINANCEMENT LIÉ À LA COVID-19

Le tableau présente le financement reçu par le CTG pour des problèmes urgents liés à la pandémie de COVID-19 durant l'exercice financier 2020-2021.

EXERCICE FINANCIER 2020-2021		
Destinataire	Date	Financement
Conseil tribal des Gwich'in	24 avril 2020	• Financement souple : 1 056 390,00 \$
Conseil tribal des Gwich'in	23 septembre 2020	• Financement souple avec proposition : 540 307,00 \$
Conseil tribal des Gwich'in	28 septembre 2020	• Financement fixe avec proposition par l'entremise de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations : 95 200,00 \$
Conseil tribal des Gwich'in	28 septembre 2020	• Financement souple : 453 188,00 \$
Conseil tribal des Gwich'in	1 ^{er} février 2021	• Financement fixe avec proposition par l'entremise du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université : 540 307,00 \$

